

Rapport de gestion
Conseil d'administration
du 15 mars 2019

Introduction :	2
Faits marquants qui ont des répercussions sur les données budgétaires entre 2017 et 2018.	3
1- Tableau des Autorisations budgétaires	4
1-1 Les reports (Projets pluriannuels se finalisant après 2018) :	6
1-2 Exécution de la Masse Salariale.	9
1-2 Exécution des Enveloppes de recettes :	13
1-3 Exécution des autorisations d'engagement :	15
1-4 Exécution des crédits de paiement :	16
2- Exécution des dépenses par destination et des recettes par origine (Tableau 3)	19
2-1 Recettes par origine	19
2-2 Dépenses par destination	21
3 - Exécution des opérations budgétaires et non budgétaires ayant un impact sur la trésorerie (Tableau 4 équilibre financier)	22
3 – 1 Equilibre financier réalisé	22
3 – 2 Opérations pour le compte de tiers (réalisé)	23
4- Analyse de la soutenabilité budgétaire au regard de l'exécution budgétaire	24
5- Situation patrimoniale	25
6 - Eléments de conclusion	27

Introduction :

Bien que la réforme prévoyait la mise en application du décret GBCP au 01 janvier 2016, l'Université d'Artois n'est qu'à la deuxième année d'exploitation dans le progiciel de gestion intégré SIFAC. L'année 2017 étant la première année de mise en œuvre réglementaire de la GBCP dans l'outil SIFAC. Il sera possible d'établir cette année un comparatif 2017 / 2018 au niveau de l'exécution. Afin de permettre à l'ensemble des membres du conseil d'administration de mieux appréhender les décalages temporels entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire depuis le passage à la GBCP, le schéma de deux flux mentionnés ci-dessous permet d'en rappeler rapidement les règles.

Exemple des bons de commandes :



Impact en comptabilité :	Bon de commande	Service fait	Paiement
Budgétaire	Consomme les AE		Consomme les CP
Générale		Ecriture en CG	Ecriture en CG
Tableau impacté	Autorisation budgétaire	Situation patrimoniale	

Exemple des recettes :



Impact en comptabilité :	Commande de vente/Création de facture	Prise en charge de la facture	Encaissement
Budgétaire			Consomme les RE
Générale		Ecriture en CG	Ecriture CG
Tableau impacté		Situation patrimoniale	Autorisation Budgétaire

Lors de la préparation du budget, l'ensemble des ordonnateurs délégués et secondaires estiment les dépenses et les recettes escomptées. Dans le cas des opérations pluriannuelles, (là où la probabilité d'écart entre prévision et réalisation est la plus élevée), les prévisions ont été réparties sur les différentes années de réalisation. Cependant il est difficile pour l'ensemble des ordonnateurs de prévoir avec exactitude dès octobre/novembre le montant des dépenses et des recettes définitives, et leur impact en comptabilité générale et/ou budgétaire. Cette situation a pour conséquence des décalages qui feront l'objet d'explications dans le rapport de gestion.

Définition des trois principaux objets de gestion :

AE = Autorisation d'Engagement. Limite supérieure des enveloppes que le conseil d'administration s'autorise à engager. Ils sont consommés par les engagements juridiques (Acte contractuel dont le montant est ferme avec un tiers défini sur une durée précise)

CP = Crédit de paiement. Ils correspondent au montant des décaissements générés par les autorisations d'engagements

RE = Recettes encaissées. Elles se traduisent par le montant des recettes encaissées et rapprochées du titre de recettes saisies.

Faits marquants qui ont des répercussions sur les données budgétaires entre 2017 et 2018.

En 2017, il a été procédé au dernier versement à l'ESPE qui avait impacté les AE en fonctionnement sur 2017.

A titre d'exemples, d'autres opérations, ponctuelles ou pluriannuelles, ont également été engagées en 2018 : célébration des 10 années de l'Institut Confucius (12.917 € d'AE consommé), des cinquante ans de l'IUT de Béthune, lancement des opérations de construction pour l'IUT de Lens (1.152.000 € dont 34.538 € d'AE consommé sur 2018) et le LSEE de Béthune (750.000 € dont 60.631 € d'AE consommé sur 2018), ou encore la contribution au projet de l'INRA (350 000€ d'AE consommé).

Au titre de nouvelles recettes, perception par l'établissement de la CVEC (102.316 €). Par ailleurs, la mise en œuvre du PIA NCU se traduira par un premier engagement de dépenses à hauteur de 60 000 euros en 2019.

1- Tableau des Autorisations budgétaires

Les reports pris en considération dans ce point concernent les AE et les CP relatifs aux projets pluriannuels. Et non les crédits de paiement prévisionnels découlant des services faits attestés en date du 31/12/2018.

Tableau 2
Autorisations budgétaires avant report

Dépenses							RE			
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE			CP			Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	
	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018				
Personnel	75 964 630 €	78 528 858 €	76 685 395 €	75 965 414 €	78 528 859 €	76 682 761 €	94 038 227 €	97 797 760 €	96 560 597 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>22 961 174 €</i>	<i>23 459 114 €</i>	<i>23 182 727 €</i>	<i>22 961 174 €</i>	<i>23 459 114 €</i>	<i>23 182 727 €</i>				Subvention pour charges de service public
										Autres financements de l'Etat
										Fiscalité affectée
										Autres financements publics
Fonctionnement	17 249 723 €	15 735 001 €	13 740 211 €	16 142 638 €	17 787 044 €	12 694 385 €				Recettes propres
Investissement	5 026 968 €	7 233 469 €	5 707 765 €	3 684 071 €	7 795 457 €	6 359 096 €				Recettes fléchées
										Financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018				
Personnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>				
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
TOTAL DES DÉPENSES	98 241 321 €	101 497 328 €	96 133 371 €	95 792 122 €	104 111 360 €	95 736 242 €	94 038 227 €	97 797 760 €	96 560 597 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire réalisé 2018 (excédent)							824 355 €	0 €	Solde budgétaire réalisé (déficit)	

Taux d'exécution 2018 avant les reports :

	AE 2018	AE 2017	CP 2018	CP2017	RE 2018	RE 2017
Personnel	97,65%	97,22%	97,65%	97,22%		
Fonctionnement	87,32%	83,15%	71,37%	74,83%		
Investissement	78,90%	62,74%	81,57%	58,74%		
Total en dépense	94,71%	91,90%	91,96%	90,38%		
Total en recette					98,73%	96,42%

Tableau 2
Autorisations budgétaires après report

Dépenses							RE			
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE			CP			Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	
	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018				
Personnel	75 964 630 €	78 426 561 €	76 685 395 €	75 965 414 €	78 426 561 €	76 682 761 €	94 038 227 €	97 797 760 €	96 560 597 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>22 961 174 €</i>	<i>23 459 114 €</i>	<i>23 182 727 €</i>	<i>22 961 174 €</i>	<i>23 459 114 €</i>	<i>23 182 727 €</i>				Subvention pour charges de service public
										Autres financements de l'Etat
										Fiscalité affectée
										Autres financements publics
Fonctionnement	17 249 723 €	14 927 077 €	13 740 211 €	16 142 638 €	17 057 701 €	12 694 385 €				Recettes propres
Investissement	5 026 968 €	6 136 642 €	5 707 765 €	3 684 071 €	7 066 107 €	6 359 096 €				Recettes fléchées
										Financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018				
Personnel	0 €	0 €								
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>								
Fonctionnement	0 €	0 €								
Investissement	0 €	0 €								
TOTAL DES DÉPENSES	98 241 321 €	99 490 280 €	96 133 371 €	95 792 122 €	102 550 369 €	95 736 242 €	94 038 227 €	97 797 760 €	96 560 597 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire réalisé 2018 (excédent)							824 355 €	0 €	Solde budgétaire 2018 (déficit)	

Taux d'exécution 2018 après les reports :

	AE 2018	CP 2018
Personnel	97,78%	97,78%
Fonctionnement	92%	74,42%
Investissement	93,01%	89,99%
Total en dépense	96,61%	93,35%

Dans son article 66, le Décret GBCP définit la notion de programmation, qui "a pour objet de mettre en adéquation l'activité prévisionnelle des services avec les crédits et les emplois notifiés et attendus. Cette programmation est accompagnée d'une prévision des principaux actes de gestion de l'année ». Les ESR ont la possibilité de réaliser un budget rectificatif en décembre soumis au vote du conseil d'administration, afin de déprogrammer les crédits et emplois initialement prévus. Mais cette déprogrammation fausserait les taux d'exécution de l'exercice en cours. En outre, elle nécessiterait de mobiliser l'ensemble des ordonnateurs pour lesquels la priorité en fin d'année consiste à finaliser les flux en cours, et amorcer tous les flux de fin d'exercice. Dans un souci de transparence, les ratios avant et après report sont présentés au conseil d'administration, afin de montrer l'impact statistique de ces reprogrammations.

Le 22 janvier 2019, l'AIFE (Agence pour Informatique Financière de l'Etat) précisait que les taux d'exécution ne devaient pas descendre en dessous de 90%. Pour l'Université d'Artois, ce taux est nettement supérieur pour les AE et les RE après report. Il reste notamment une marge de progrès s'agissant des CP. Sans prétendre atteindre les 100%, l'objectif est de faire en sorte que le différentiel financier ne pèse pas sur les exercices futurs, afin de permettre aux futures équipes de direction de rester en capacité de financer les CP incompressibles. On peut pour autant observer une légère amélioration des taux d'exécution entre 2017 et 2018

1-1 Les reports (Projets pluriannuels se finalisant après 2018) :

Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP

Art. 184. – Les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice peuvent être reportés, sur décision de l'organe délibérant, dans la limite des dépenses pour lesquelles le service fait a été certifié au cours de l'exercice, et dont le paiement n'est pas intervenu.

Cette décision fait l'objet d'un budget rectificatif.

Art. 185. – Au vu des justifications produites devant lui, l'organe délibérant peut, après avis du contrôleur budgétaire, décider de reporter les autorisations d'engagement et les crédits de paiement autres que ceux mentionnés à l'article 184, non consommés à la fin d'un exercice. Cette décision fait l'objet d'un budget rectificatif.

L'analyse des reports s'avère primordiale pour comprendre à quelle hauteur la déprogrammation (année « n ») et la reprogrammation (année « n+1 ») peuvent impacter les taux d'exécution du budget. Ces reports seront proposés au vote du conseil d'administration lors du premier BR de 2019. L'établissement a fait le choix de ne pas reporter la partie des recettes (tout en l'inscrivant dans le BI 2019), mais de privilégier les dépenses.

Ci-dessous un tableau comparatif entre 2018 et 2017, pour mesurer l'amélioration ou la dégradation de la prévision des projets pluriannuels.

Enveloppe AE	Prévisionnel AVANT report	Prévisionnel Après report	Report 2018 sur 2019	Rappel report de 2017 sur 2018
Fonctionnement	15 735 000 €	14 927 077 €	807 923 €	691 755 €
Personnel	78 528 858 €	78 426 561 €	102 297 €	247 451 €
Investissement	7 233 468 €	6 136 642 €	1 096 826 €	1 763 795 €
	Somme du différentiel		2 007 046 €	2 703 001 €
Enveloppe CP	Prévisionnel AVANT report	Prévisionnel Après report	Report 2018 sur 2019	Rappel report de 2017 sur 2018
Fonctionnement	17 787 043	17 057 701	729 342	1 017 303
Personnel	78 528 858	78 426 561	102 297	247 452
Investissement	7 795 457	7 066 106	729 351	1 514 705
	Somme du différentiel		1 560 990	2 779 460

Une analyse détaillée des autorisations d'engagement et crédits de paiement reportées permet ensuite d'en connaître l'origine

Composante	AE			CP		
	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Personnel
Construction						
Extension STAPS	4 197			4 197		
Local beton FSA		4 433			5 208	
Aménagement locaux					47 740	
Extension iut lens		118 462				
Extension lsee FSA		34 369			32 136	
Facade FSAB		10 000		920	234 334	
Facade iut de lens FCU		45 680			27 904	
Restructuration Béthune		24 507			95 044	
Mise en sécurité				960		
Mise en accessibilité	158 081	800 977		258	25 911	
Hors recherche						
Relation internationale	34 884		35 228	44 458		35 228
Bibliothèque universitaire	2 364	2	21 087	3 807	1 902	21 087
Service santé			9 402			9 402
Chaire histoire géo	2 312			2 895		
Parcours sup			20 292			20 292
Trainmar			1 797			1 797
ICEP en lettre	1 286			1 286		
Recherche						
Doctorant			1 109			1 109
agroalimentaire	11 047	960	25	14 280	1 920	25
crehs	15 908			19 501		
cril	4 250			4 250		
iut	160 829			162 854	143	
lgcge	52 406	4 854		53 779	4 854	
lem		71		64	71	
lbhe	133 733		45	167 357		45
lgi2a	7 400	2 392		7 400	2 392	
lml	15 425	2 000		16 292	2 000	
lsee	62 023	24 723	5 856	64 665	171 405	5 856
dred	93 977			93 977		
recifes	250	43	7 455	462	1 300	7 455
sherpas	24 175	3 574		25 798	3 574	
texte et culture	2 582	6 736		11 986	56 920	
uccs	20 793	13 043		27 897	14 594	
Somme	807 924	1 096 826	102 297	729 343	729 350	102 297

S'agissant des autorisations d'engagement, les reports (fonctionnement, personnels, investissements) s'expliquent principalement par la non-consommation de crédits sur l'exercice 2018 pour des projets prolongés en 2019. Il est donc important de sensibiliser les directeurs de laboratoires et/ou de composante ayant à gérer des opérations pluriannuelles sur cette question des reports, afin qu'ils ajustent au mieux les prévisions sur les exercices concernés (notamment pour les programmes de recherche et opérations de construction)

Dans le cadre des opérations pluriannuelles, une amélioration dans l'annualisation des AE est constatée à hauteur de 695 955 € (diminution des reports). S'agissant des opérations de CP, les reports diminuent de 1 218 470 €.

AUTORISATIONS D'EMPLOIS

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2018

Catégories d'emplois			EN ETPT		En ETPT		Global	
			Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP			
			Voté au budget	Réalisé	Voté au budget	Réalisé	Voté au budget	Réalisé
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	467,80	467,80			467,80	467,80
		CDI	3,67	3,33	-		3,67	3,33
	Non permanents	CDD	88,91	88,61	17,30	17,10	106,21	105,71
S/total EC			560,38	559,74	17,30	17,10	577,68	576,84
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)							-	
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	370,99	370,94			370,99	370,94
		CDI	17,66	18,05	4,39	4,39	22,05	22,44
	Non permanents	CDD	40,55	40,01	29,31	27,79	69,86	67,80
S/total Biatss			429,20	429,00	33,70	32,18	462,90	461,18
Totaux			989,58	988,74	51,00	49,28	1 040,58	1 038,02
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 119					

Le taux d'exécution de la consommation des emplois sous plafond d'état est de 99,93% (les décalages s'expliquant par des variations non-significatives :

Pour les personnels enseignants : 1 CDI Artois lauréat d'un concours d'enseignant chercheurs, 2 doctorants dont le contrat est décalé d'un mois par rapport à la prévision.

Pour les personnels Biatss : 1 concours de catégorie A infructueux (-0.05 ETPT), la non consommation de contractuels prévus pour les remplacements de congés maladie (-0.20 ETPT).

Le taux de consommation des emplois financés sur ressources propres est de 97.02%. La variation s'expliquant par un retard dans la contractualisation d'un projet de recherche (-0.86 ETPT), un contrat non renouvelé au titre de la formation continue (-0.33 ETPT), le recrutement non abouti d'un apprenti à la DSI (-0.33 ETPT).

Comparaison de la consommation d'emplois entre 2017 à 2018

		Réalisé 2017	Réalisé 2018			Réalisé 2017	Réalisé 2018
Catégories d'emplois	Nature des emplois	ETPT ETAT		ETPT RP			
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	473,85	467,80			
		CDI	4,00	3,33			
	Non permanents	CDD	80,96	88,61	15,89	17,10	
S/total EC			558,81	559,74		15,89	17,10
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	361,86	370,94			
		CDI	17,23	18,05	5,70	4,39	
	Non permanents	CDD	47,81	40,01	24,89	27,79	
	S/total Biatss			426,90	429,00		30,59
Totaux			985,71	988,74		46,48	49,28

Analyse pour les personnels enseignants (Etat):

Titulaires : 2 EC restitués ESPE (non optant), 1 décès, 3 emplois Second Degré sortants par mutation, 4 EC en mutation sortante, 2 concours infructueux. De plus, les mutations sortantes et les départs à la retraite de 2017 laissent les postes de titulaire vacants pendant 8 mois.

Contractuels : les postes vacants des titulaires sont couverts par des ATER et des professeurs contractuels ce qui explique l'augmentation importante de non-permanents recrutés sur CDD.

Les efforts de l'établissement en matière de recrutement des doctorants ont également un impact sur le volume des CDD.

Analyse pour les personnels Biatss (Etat) :

L'augmentation est liée à l'effet « année pleine » de 2017 sur la déprécarisation des emplois de contractuels. Elle est surtout significative pour la Catégorie C (+10 entrants ATRF au 01/09/2017) et pour les B (+6 entrants TECH au 2/10/17). Les mutations sortantes sont couvertes par des contractuels, tandis que les départs en retraite sont pourvus par des recrutements. L'évolution globale des Biatss est liée principalement à des changements de quotité de travail et à des fins de Congés Longue Durée.

S'agissant des emplois sur ressources propres, la variation est essentiellement liée aux contrats de recherche et contrats d'apprentissage. Les procédures permettent de garantir la masse salariale dédiée pour la durée des contrats.

DEPENSES DE PERSONNEL

SUIVI DE LA CONSOMMATION DU BUDGET 2018

ELEMENTS DE PAIE	AE/CP Budget 2018	AE/CP Réalisé 2018	Ecart
Rémunérations principales	36 626 597,54	36 224 036,44	-402 561,10
Rémunérations accessoires	9 438 657,42	8 864 316,73	-574 340,69
<i>dont Heures complémentaires</i>	<i>5 382 175,36</i>	<i>5 084 203,66</i>	<i>-297 971,70</i>
<i>dont primes et indemnités</i>	<i>3 454 587,90</i>	<i>3 420 842,35</i>	<i>-33 745,55</i>
Cotisations Pensions civiles	23 299 113,39	23 182 726,96	-116 386,43
Autres cotisations titulaires	5 667 570,67	5 598 904,33	-68 666,34
Cotisations non titulaires	2 888 282,82	2 496 324,62	-391 958,20
<i>dont cotisations Assedic</i>	<i>417 877,59</i>	<i>296 163,99</i>	<i>-121 713,60</i>
Prestations sociales	608 636,61	316 951,96	-291 684,65
TOTAL	78 528 858,45	76 683 261,04	-1 845 597,41

Le taux d'exécution est de 98.42 % sur SCSP (ressources Etat) et 88.34 % sur Ressources Propres. L'ensemble des mutations sortantes (personnels titulaires) n'a pu être pris en compte lors du BR3 (confirmation des personnels concernés entre juillet et septembre). Le taux de consommation des heures complémentaires est de 95% (dont 90% au titre de l'année 2017-2018). L'annonce de la notification tardive du taux de la cotisation ASSEDIC (de 6,40% à 5,05%) n'a pas permis sa prise en compte dans le BR3.

S'agissant des prestations sociales, (en particulier sur le versement d'allocation de retour à l'emploi, budgété en fonction des dossiers susceptibles d'ouvrir droits à versement), cette indemnité est en voie de disparition car l'établissement n'est plus auto-assureur depuis septembre 2015. Il ne reste que les dossiers antérieurs qui restent à charge. L'économie réalisée est de 130 000 €. La prévision budgétaire ayant été faite en fonction des dossiers susceptibles d'être ré-ouverts. Le budget d'action sociale n'a pas été entièrement consommé : une réserve est prévue au cas où le versement d'un capital décès serait nécessaire (13 800 €).

La totalité du budget des services communs n'est pas consommé (91 400 €) : il s'agit, soit d'heures complémentaires, soit de vacances administratives. Le besoin est soit surestimé, soit rattaché à l'exercice 2018 et sera payé en 2019 (53 700 €).

Sur les ressources propres, 372 800 € de budget ouvert sur les laboratoires n'a pas été consommé : retard dans les projets (175 000 € non consommés en 2018, dont une partie reportée en 2019). Pour l'apprentissage 164 800 € de budget n'a pas été consommé, 97 800 euros pour la formation continue.

ECARTS ENTRE REALISE BUDGETAIRE 2018 ET 2017

ELEMENTS DE PAIE	AE/CP 2017	AE/CP 2018	Ecart
Rémunérations principales	35 319 578,87	36 224 036,44	904 458
Rémunérations accessoires	8 594 183,98	8 864 316,73	270 133
<i>dont Heures complémentaires</i>	<i>5 263 118,28</i>	<i>5 084 203,66</i>	<i>-178 915</i>
<i>dont primes et indemnités</i>	<i>2 840 772,09</i>	<i>3 420 842,35</i>	<i>580 070</i>
Cotisations Pensions civiles	22 961 174,34	23 182 726,96	221 553
Autres cotisations titulaires	5 525 158,20	5 598 904,33	73 746
Cotisations non titulaires	2 542 253,97	2 496 324,62	-45 929
<i>dont cotisations Assedic</i>	<i>360 195,67</i>	<i>296 163,99</i>	<i>-64 032</i>
Prestations sociales	1 023 180,97	316 951,96	-706 229
TOTAL	75 965 530,33	76 683 261,04	717 731

S'agissant des rémunérations principales, l'écart s'explique d'une part par le transfert du Supplément Familial de Traitement des prestations sociales vers la rémunération principale.

D'autre part, le GVT positif (avancement d'échelon et promotion de grade ou de corps) a un impact important sur l'augmentation des rémunérations principales (+ 515 300 € payés en 2018 au titre de 2017 et 2018). Quant au GVT « solde » (339 620 euros en 2018), le Ministère l'a pour partie compensé à hauteur de 143 000 € (hors charges patronales)

En ce qui concerne les rémunérations accessoires, la baisse significative du volume des heures complémentaires en 2018 (- 7157 htd) se traduit par une diminution de 178 715 euros.

Au niveau des indemnités, la compensation de la hausse de la CSG engendre un écart de près de 352 000 €. Cette indemnité a été abondée à hauteur de 351 169€ par le Ministère, dans le réajustement de la SCSP.

Par ailleurs, l'application du RIFSEEP et des nouvelles grilles (après l'adoption par le CT et le CA) représente un surcoût de 167 340 €, par rapport à 2017.

Les cotisations patronales sont également directement impactées par l'évolution des rémunérations principales et accessoires. Le Ministère ne revalorisant les cotisations patronales du GVT qu'à hauteur de 129 000 €.

Par contre, c'est la déprécarisation des emplois Biats et la baisse du taux de cotisation Assedic (voir plus haut) qui expliquent l'économie de 64 000 €, mais que l'Etat récupère au titre des moyens alloués sur la compensation de la CSG (- 69 770 €).

La diminution des versements d'allocations retour à l'emploi (- 195 500 €), le transfert du SFT vers la rémunération principale (433 000 €), une diminution des dépenses au titre de la médecine de prévention, ainsi qu'une baisse de Congés Longues Durée (- 60 000 €) sont les principales causes de l'économie sur les prestations sociales.

1-2 Exécution des Enveloppe de recettes :

Comparaison entre l'enveloppe prévisionnelle 2018 et le budget exécuté 2018 :

Budget N	Réalisé N	
97 797 760,27	96 560 596,74	Recettes globalisées
84 388 158,25	84 511 830,00	Subvention pour charges de service public
93 879,80	54 600,00	Autres financements de l'Etat
0,00	102 315,50	Fiscalité affectée
5 175 500,28	3 568 642,29	Autres financements publics
8 140 221,94	8 323 208,95	Recettes propres

Mesure des écarts entre l'exercice 2017 et 2018 :

Réalisé N-1	Réalisé N	
94 038 227,43	96 560 596,74	Recettes globalisées
83 547 223,00	84 511 830,00	Subvention pour charges de service public
262 465,13	54 600,00	Autres financements de l'Etat
0,00	102 315,50	Fiscalité affectée
4 128 028,28	3 568 642,29	Autres financements publics
6 100 511,02	8 323 208,95	Recettes propres

Au final, on constate une réalisation inférieure de 1 237 164 euros, par rapport à l'ensemble du prévisionnel. Plusieurs explications peuvent être avancées :

La rubrique « fiscalité affectée » correspond à l'avance de 25% du reversement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) soit 102.315,5€.

La notification finale de la SCSP ayant été reçue tardivement (décembre 2018), il était impossible de réajuster le prévisionnel à concurrence lors du dernier BR, d'où une sous-évaluation de 123.672€.

Les deux grandes thématiques touchées sont les « autres financements publics » et les « recettes propres ».

La recherche est principalement impactée par le décalage entre prévision et réalisation de recettes. Cette situation est liée à la grande diversité des financeurs que recouvrent les champs de recherche. Diversifier les sources permettrait de trouver de nouvelles opportunités pour le développement des laboratoires, mais s'accompagne nécessairement d'une diversification du risque et de la complexité à prévoir les impacts exacts des encaissements. La capacité d'encaissement pour la recherche a été surévaluée à hauteur de 1.678.449€. En revanche la FCU et l'IUT de Lens avaient sous-estimé leurs prévisions (respectivement de 94.690€ et 106.736€). Les autres 13 872 € résultent de sous-évaluations des autres composantes.

Il conviendra de mieux apprécier les prévisions en matière de recherche.

Comparaison 2017/2018 des recettes réalisées :

Nous avons encaissé et rapproché 2 522 369€ de recettes supplémentaires cette année. Dans le détail, la FCU (toutes composantes confondues et apprentissage inclus) est à l'origine de :

Tous compte budgétaire confondus	2017	2018	Différence
FCU Composante 940 Arrageoise	1 991 199 €	2 495 664 €	504 465 €
FCU Composante 925 IUT de Lens	1 335 858 €	1 688 464 €	352 606 €
FCU Composante 924 IUT de Béthune	1 539 809 €	1 743 889 €	204 080 €
			1 061 151 €

La recherche contribue également à l'augmentation des recettes encaissées à hauteur de 582 950 €. Il faut rappeler que la diversité des financeurs et les contraintes administratives liées aux justifications complexifient fortement l'analyse des recettes, tant dans la prévision que dans la réalisation.

Pour la CVEC, la différence entre l'exécuté 2018 et 2017 est à hauteur de 102 315, 50 euros. Pour la SCSP, 964 607 euros.

Les 188 654 € de sous réalisation qui demeurent trouvent leur origine dans les différentes composantes.

1-3 Exécution des autorisations d'engagement :

Enveloppe	Prévisionnel après retrait des reports	Réalisé	Différence
Fonctionnement	14 927 077 €	13 740 210 €	-1 186 867 €
Investissement	6 136 642 €	5 707 764 €	-428 878 €
Personnel	78 426 561 €	76 685 395 €	-1 741 166 €

Au regard des constatations des prévisions à la baisse de recettes et comme annoncé lors des BR et du BI 2018, nous devrions à chaque fois qu'un décalage est constaté, réaliser : soit une reprogrammation des crédits, soit sortir les opérations qui n'ont pas d'impact budgétaire, soit les retirer du budget lors d'un dernier BR de reprogrammation.

Par principe de précaution, lorsque l'on constate que les recettes budgétaires « RE » étaient probablement surestimées, et non pas comptables, les dépenses ont été réduites à proportion. Ce qui donne l'impression d'une sous-consommation des enveloppes de fonctionnement et d'investissement.

Aussi, les diminutions de recettes constatées devraient se traduire par une réduction des dépenses en proportion. Ce qui peut se traduire par une sous-consommation des enveloppes de fonctionnement et d'investissements. Cependant les taux d'exécution après retraitement des reports frôlent pour les AE 92% en fonctionnement et 93% en investissement.

Si on analyse les composantes les plus impactées par ce processus, nous aurions en fonctionnement : 179 915€ pour la FCU, 166 233 € pour l'IUT de Béthune (principalement pour l'apprentissage), 460 000 euros d'économies réalisées dans la passation des procédures (composantes et DPL) 84 662 € pour les services de l'imprimerie (surestimation. Le montant sera réajusté en conséquence dans le budget 2019).

En investissement : projets de recherche non réalisés (178 678 euros), et 55 126 euros pour l'IUT de Lens (mais dans un souci de maîtrise des investissements et de la dotation aux amortissements).

1-4 Exécution des crédits de paiement :

	Prévisionnel après retrait des reports	Réalisé	Différence
Fonctionnement	17 057 701 €	12 694 384 €	-4 363 317 €
Investissement	7 066 107 €	6 359 095 €	-707 012 €
Personnel	78 426 561 €	76 682 761 €	-1 743 800 €

L'analyse des crédits de paiement suppose au préalable un retraitement de l'information financière. Ainsi, au moment de l'élaboration du budget et de ses budgets rectificatifs, nous partons du principe qu'un maximum de dépenses, une fois le service fait attesté, pourront être payées sur l'année du service fait. Cependant, les services faits pouvant être réalisés jusque fin décembre, la possibilité de pouvoir tous les payer induit par la force des choses un décalage temporel. Nous avons donc dans la comptabilité générale des sommes inscrites sur les comptes 408 (« facture non parvenue »).

Pour le fonctionnement, en date du 31/12/2018, nous avons dans le compte 4081, la somme de 2 304 397,56 € de service fait attesté mais non payé. Dont 2 128 788,85€ au titre des opérations non pluriannuelles, donc :

$17\,057\,701\text{ €} - 2\,128\,788,85\text{ €} = 14\,928\,912,15\text{ €}$

Soit un écart avec le réalisé après retraitement de $14\,928\,912\text{ €} - 12\,694\,384\text{ €} = 2\,234\,528\text{ €}$

Pour l'investissement, en date du 31/12/2018, nous avons dans le compte 4084, la somme de 775 702,90 € de service fait attesté mais non payé. Dont 471 756,15 € au titre des opérations non pluriannuelles :

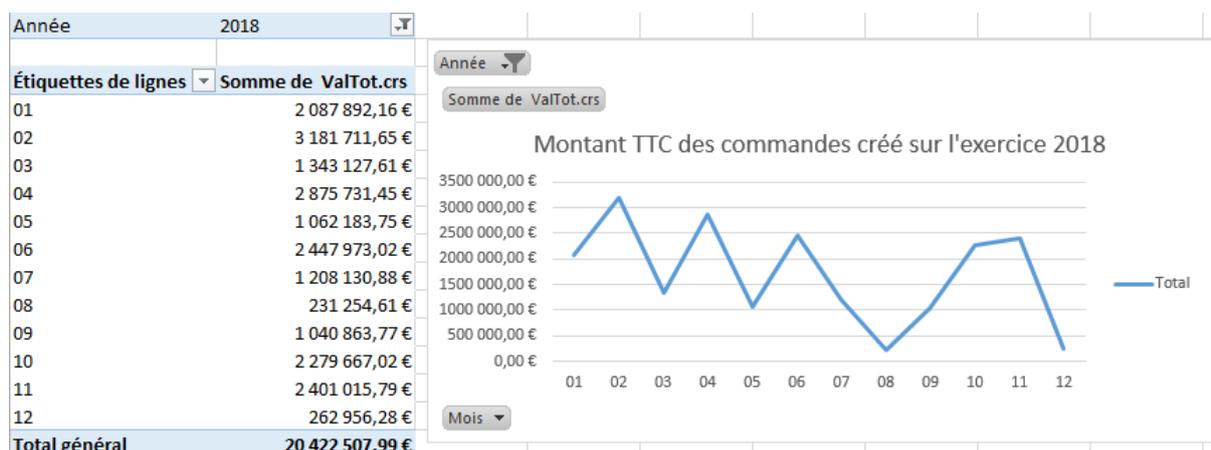
$7\,066\,106\text{ €} - (\text{Cpte } 4084) 471\,756\text{ €} = 6\,594\,350\text{ €}$

Soit un écart avec le réalisé après retraitement de $6\,594\,350\text{ €} - 6\,359\,095\text{ €} = 235\,255\text{ €}$

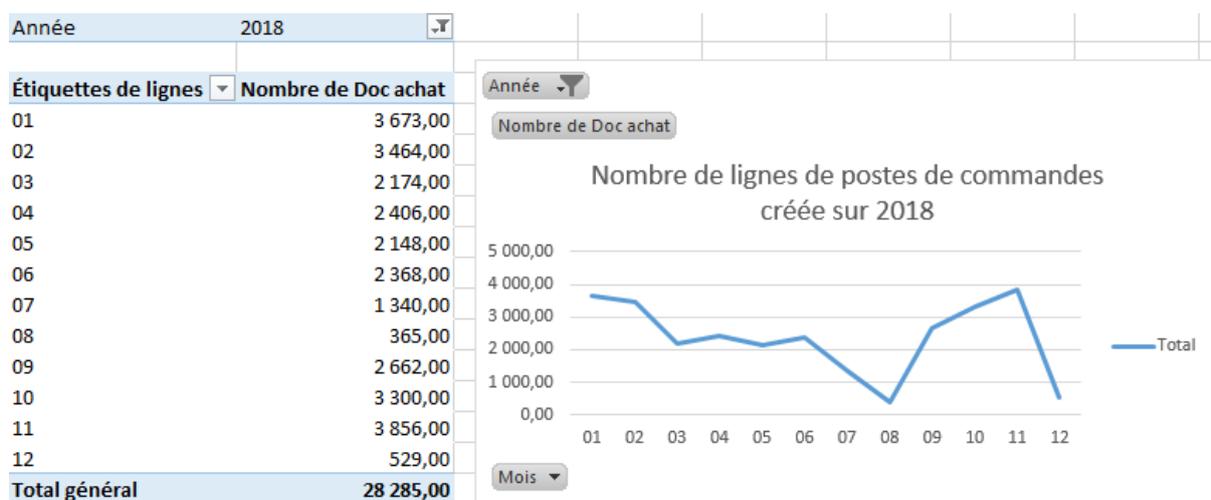
Analyse des crédits de paiement :

Prévisionnel (après Budget rectificatif n°3) :	104 111 360 €
Moins les crédits de paiement reportés sur 2018 (Paragraphe 1.1) sur EOTP :	1 560 990 €
Moins les crédits de paiement reportés hors EOTP dans le compte 408 :	2 600 545€
<i>Dont montant attesté en décembre par composante :</i>	<i>1 432 173 €</i>
<i>Dont montant attesté en décembre dans cadre logistique et construction :</i>	<i>784 967 €</i>
Moins le différentiel des enveloppes non réalisées avant report	
En CP Personnel sur 2018 :	1 846 097 €
Moins le différentiel des enveloppes non réalisées en CP	
Fonctionnement et investissement sur 2018 :	2 367 486 €
Réalisé :	95 736 242 €

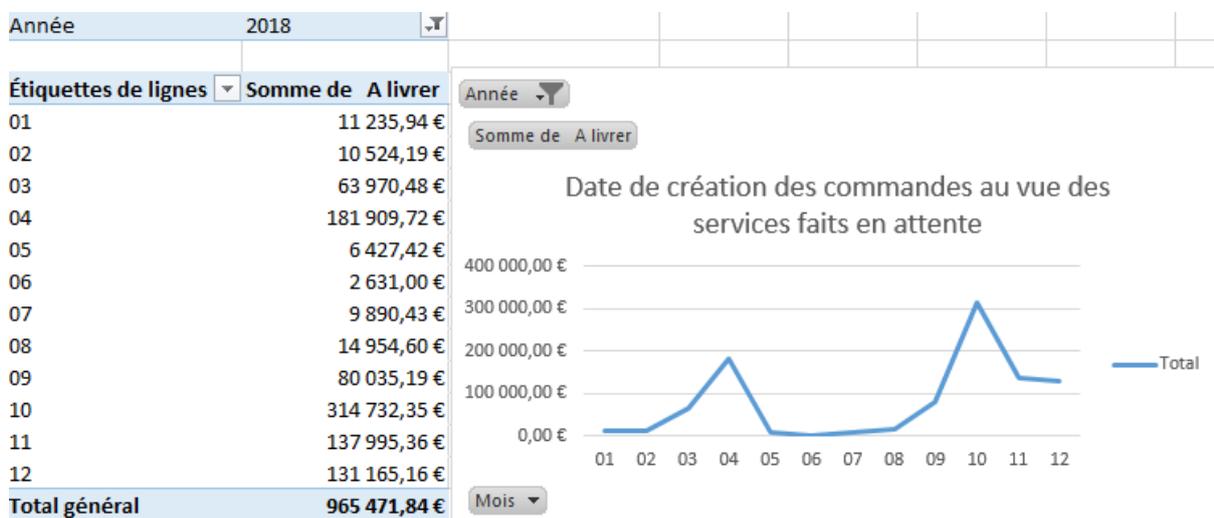
Si l'on souhaite réduire le différentiel entre prévision et réalisation, et atteindre l'objectif de 90% d'exécution en CP pour les enveloppes de fonctionnement et d'investissement, il conviendrait de décaler une bonne partie des opérations. Les services faits qui en découleraient pourraient ainsi être payés sur l'année en cours. Les écarts constatés se justifient donc par les décalages temporels (possibilité jusque fin décembre alors que la comptabilité budgétaire est arrêtée le 30 novembre). Le graphique ci-dessous confirme un volume conséquent de commandes au cours des mois d'octobre et novembre. Si nous parvenions à décaler les commandes en septembre et octobre, nous pourrions ainsi améliorer les taux de consommation de CP.



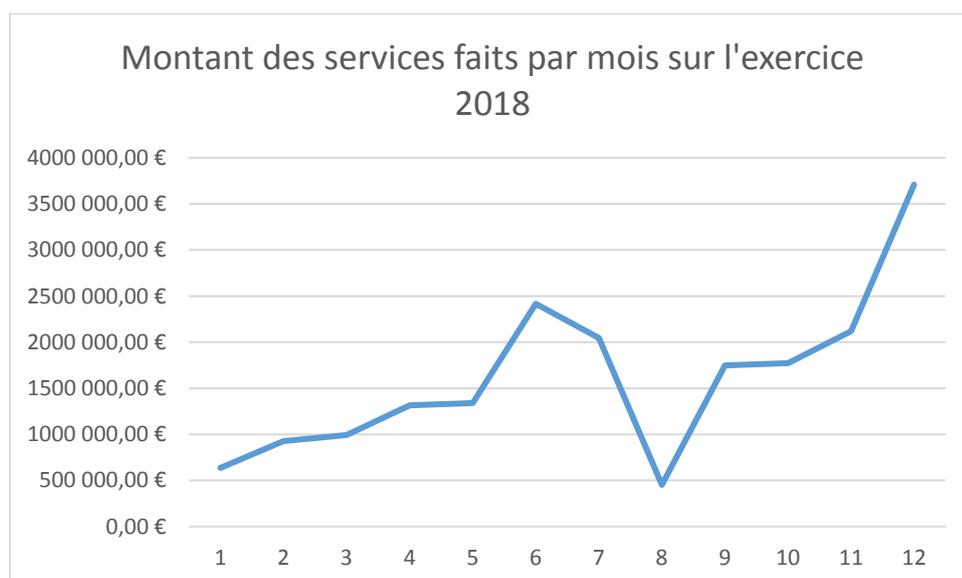
Analyse de ces mêmes données, mais cette fois en nombre de lignes de postes de commande :



Les membres du conseil d'administration peuvent constater, via le tableau ci-dessous, les dates de création des commandes au vu des services faits restants à attester sur ces mêmes commandes.



Sur le dernier trimestre uniquement il reste des livraisons à hauteur de 583 892 € à certifier. Si l'on observe les dates de services faits, on constate une envolée durant le dernier mois de l'année, directement lié aux commandes de fin d'année présentées plus haut.



2- Exécution des dépenses par destination et des recettes par origine (Tableau 3)

2-1 Recettes par origine

Année 2018	Prévisionnel	Réalisé	Différence
Subvention pour charges service public	84 388 158,00	84 512 530,00	124 372,00
Droits d'inscription	1 296 220,00	1 424 708,45	128 488,45
Formation continue diplômés propres VAE	3 849 083,00	3 234 219,04	-614 863,96
Taxe d'apprentissage	759 214,00	303 579,95	-455 634,05
Contrats prestations recherche hors ANR	904 203,00	57 157,43	-847 045,57
Valorisation	65 219,00	710 679,59	645 460,59
ANR investissements d'avenir	45 760,00	108 584,00	62 824,00
ANR hors investissements d'avenir	290 136,00	188 577,80	-101 558,20
Subvention exploit & financ actif Région	1 867 013,00	1 770 207,67	-96 805,33
Subvention exploit & financ actif UE	762 922,00	603 118,72	-159 803,28
Subvention exploit & financ actif Autres	2 316 092,00	2 823 960,14	507 868,14
Fondations fonds propres réserves dons	0,00	9 882,99	9 882,99
Autres recettes	1 253 740,00	813 390,96	-440 349,04
Total	97 797 760,00	96 560 596,74	-1 237 163,26
	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Différence
Subvention pour charges service public	83 547 223,00	84 512 530,00	965 307,00
Droits d'inscription	1 278 694,35	1 424 708,45	146 014,10
Formation continue diplômés propres VAE	3 587 522,41	3 234 219,04	-353 303,37
Taxe d'apprentissage	323 597,80	303 579,95	-20 017,85
Contrats prestations recherche hors ANR	540 652,55	57 157,43	-483 495,12
Valorisation	61 631,89	710 679,59	649 047,70
ANR investissements d'avenir	131 966,76	108 584,00	-23 382,76
ANR hors investissements d'avenir	51 512,00	188 577,80	137 065,80
Subvention exploit & financ actif Région	446 226,61	1 770 207,67	1 323 981,06
Subvention exploit & financ actif UE	163 964,40	603 118,72	439 154,32
Subvention exploit & financ actif Autres	2 893 994,69	2 823 960,14	-70 034,55
Fondations fonds propres réserves dons	10 610,00	9 882,99	-727,01
Autres recettes	1 000 630,97	813 390,96	-187 240,01
Total	94 038 227,43	96 560 596,74	2 522 369,31

Les trois points d'analyse les plus significatifs :

Une SCSP en augmentation entre 2017 et 2018, grâce au financement des dispositifs loi ORE.

S'agissant de la taxe d'apprentissage : l'explication est liée au mode de comptabilisation des écritures (passage d'un compte de classe 7 à un compte de classe 1 sur les recommandations du Ministère des Finances, pour les dépenses d'investissement. Ce qui a pour effet d'en diminuer l'impact sur le compte de résultat). Dans nos prévisionnels ces sommes avaient été nommées « en fonds taxe apprentissage », alors qu'une partie a été réalisée dans « autres recettes », soit 303 579,95 € en fonds taxe d'apprentissage et 384 675,91 € en fonds « subvention autre ».

Par contre à cause des commandes tardives, les factures ont été rattachées à l'exercice mais n'ont pas pu être rapprochées.

Pour mémoire, en 2017, nous avions 323 597 80 € en « fonds taxe apprentissage » et 407 130.34 en « fonds subvention autre ».

Des droits d'inscription en augmentation de l'année 2017 sur 2018

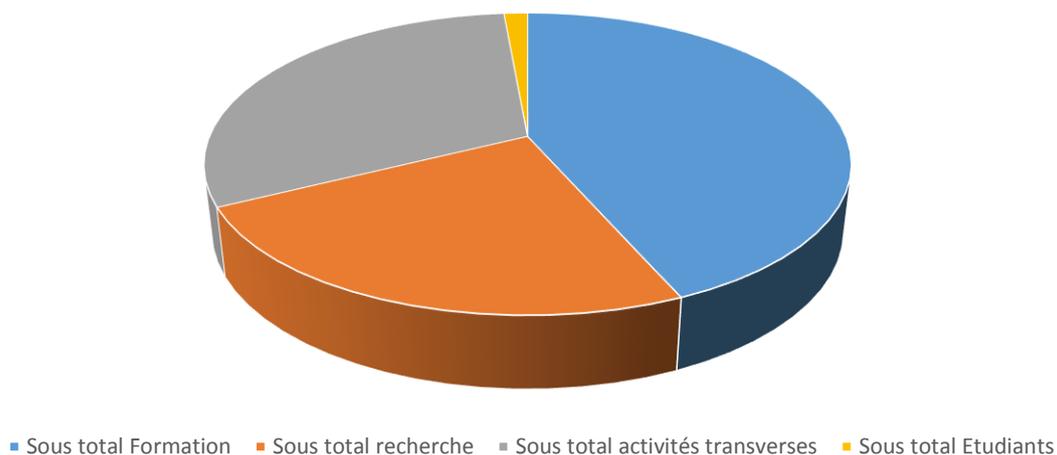
Pour les autres rubriques, la difficulté de l'analyse de ces données provient qu'une même composante peut émarginer à différentes rubriques. Ne parler que d'un fonds n'a pas beaucoup de sens en soi, il faut en effet considérer l'activité des composantes dans leur globalité. (Voir étude sur les RE dans le point 1.2).

Les variations les plus significatives sont constatées en formation continue. Nous avons la sensation qu'ils sont en diminution, alors qu'en réalité la FC émarginer à différents fonds : SCSP, FC Région, et autres subvention pour l'apprentissage. Ils sont en fait en augmentation (voir 1.2). Les contrats de recherche connaissent une problématique identique : ils émarginer aux fonds suivants : SCSP, Contrats hors ANR, valorisation, ANR, Subvention région, Union européenne, autre fonds propres. Ils sont également en augmentation (voir 1.2).

2-2 Dépenses par destination

	AE	CP
Formation initiale et continue Licence	32 220 569,11	31 911 387,37
Formation initiale et continue Master	9 605 880,77	9 560 835,85
Formation initiale et continue Doctorat	116 725,99	116 725,99
Sous total Formation	41 943 175,87	41 588 949,21
Recherche universitaire	2 019 812,22	1 981 362,27
Rech univ maths	4 410 366,09	4 439 217,79
Rech univ phys chimie	7 512 581,12	7 005 221,09
Rech univ phys nucl		
Rech univ science terre	266 610,42	266 661,42
Rech univ science homme	8 041 981,91	7 963 462,56
Rech univ Transvers	1 603 501,73	1 509 430,02
Sous total recherche	23 854 853,49	23 165 355,15
Bibliothèques et documentation	3 092 936,12	3 094 878,11
Diffusion savoirs musées	71 111,52	67 670,87
Immobilier	9 707 982,98	10 543 791,23
Pilotage et support	16 102 822,29	15 927 336,93
Sous total activités transverses	28 974 852,91	29 633 677,14
Aides directes aux étudiants	163 643,84	171 621,84
Aides indirectes	296 557,53	296 557,53
Santé des étudiants activité associative	900 287,05	880 081,07
Sous total Etudiants	1 360 488,42	1 348 260,44
Total	96 133 370,69	95 736 241,94

Répartition des dépenses par domaine fonctionnel



3 - Exécution des opérations budgétaires et non budgétaires ayant un impact sur la trésorerie (Tableau 4 équilibre financier)

3 – 1 Equilibre financier réalisé

Périmètre financier :ARTOIS

Exercice : 2018

Equilibre Financier : Réalisé

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit)	0,00	824 354,80	Solde budgétaire (excédent)
dont solde budgétaire budget principal	0,00	824 354,80	dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire SIE	0,00	0,00	dont solde budgétaire SIE
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements	0,00	1 300,00	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	753 174,98	692 247,13	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	166 763,75	288 276,87	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	919 938,73	1 806 178,80	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Variation de trésorerie	886 240,07	0,00	Variation de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée	0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)	886 240,07	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)
TOTAL DES BESOINS	1 806 178,80	1 806 178,80	TOTAL DES FINANCEMENTS

Référentiel Plan de Trésorerie : PLAN_TRESO_REAL_1010_2018_20190122_1513.XML

Date arrêté : 31/12 – Compte financier

Date : 30/01/2019

En 2017 le prélèvement de la trésorerie était de 1 328 170€, sans oublier le reversement à l'ESPE de 4 565 000 €. Nous avons donc en réalité abondé la trésorerie à hauteur de 3 236 830€. Pour 2018, nous abondons uniquement de 886 240 €. Par ailleurs, si les commandes avaient été davantage anticipées nous aurions probablement réalisé un prélèvement sur réserve.

3 – 2 Opérations pour le compte de tiers (réalisé)

Périmètre financier : ARTOIS

Exercice : 2018

Opérations pour le compte de tiers (réalisé)

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
eOTP pour reversemen	47310000	Recettes à transférer	129 161,64	129 161,64
AMI AIDE MOBILITE IN	47310000	Recettes à transférer	192 000,00	212 800,00
ERASMUS 2017-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	83 741,60	2 100,40
ERASMUS 2018-1-FR01-	47310000	Recettes à transférer	45 100,80	107 418,40
2017-1-FR01-KA107-03	47310000	Recettes à transférer	88 786,00	0,00
2018-1-FR01-KA107-04	47310000	Recettes à transférer	0,00	95 032,00
PRREL AIDES INDIVIDU	47310000	Recettes à transférer	0,00	19 250,00
PRREL INDIVIDUELLE B	47310000	Recettes à transférer	4 000,00	0,00
SECURITE SOCIALE ETU	47310000	Recettes à transférer	116 093,00	3 689,00
TVA	44500000		94 291,94	122 795,69
Autres opérations pour comptes de tiers			166 763,75	288 276,87
TOTAL			919 938,73	980 524,00

Référentiel Plan de Trésorerie : PLAN_TRESO_REAL_1010_2018_20190122_1513.XML
Date : 30/01/2019

4- Analyse de la soutenabilité budgétaire au regard de l'exécution budgétaire

Année	Prévisionnel au dernier BR avant Report	Réalisé	Ecart
2017	-8 453 546 €	-1 753 894 €	6 699 652 €
2018	-6 313 599 €	824 355 €	7 137 954 €

Compte tenu de l'ensemble des éléments et tableaux précédents :

Le budget réalisé est excédentaire de 824 355 euros.

Toutefois, si les commandes attestées en service fait avaient été décalées pour permettre la réception de la facture et donc la mise en paiement : - 2 600 545 €.

Si la masse salariale avait été intégralement consommée, - 1 846 097 €

Le solde aurait donc été négatif à hauteur de 3 622 287 €

Si l'on se base sur le solde budgétaire prévisionnel dégrevé des reports, nous aurions dû être à 102 550 368,89€ - 97 797 760€ = 4 752 608,89 €

L'écart constaté n'aurait été que de 1 130 321,89 €.

Le budget 2018 est donc soutenable, mais sa visibilité peut être améliorée par une progression sur les rattachements à l'exercice budgétaire.

5- Situation patrimoniale

Tableau 6 - EPSCP
Situation patrimoniale

Compte de résultat

CHARGES	Réalisé 2017	Budget prévisionnel 2018 après BR N°3	Réalisé 2018	PRODUITS	Réalisé 2017	Budget prévisionnel 2018 après BR N°3	Réalisé 2018
Personnel	77 003 327 €	78 528 858 €	75 445 893 €	Subventions de l'Etat	83 819 456 €	84 388 158 €	84 516 003 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	22 961 174 €	23 459 114 €	23 226 375 €	Fiscalité affectée	324 552 €	0 €	469 919 €
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	23 915 405 €	22 051 920 €	21 540 551 €	Autres subventions	4 184 229 €	6 523 322 €	5 150 924 €
				Autres produits	10 408 081 €	11 659 545 €	9 993 722 €
TOTAL DES CHARGES (1)	100 918 732 €	100 580 778 €	96 986 445 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	98 736 318 €	102 571 025 €	100 130 569 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0 €	1 990 247 €	3 144 125 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 182 414 €	0 €	0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	100 918 732 €	102 571 025 €	100 130 569 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	100 918 732 €	102 571 025 €	100 130 569 €

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur du CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Réalisé 2017	Budget prévisionnel 2018 après BR N°3	Réalisé 2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-2 182 414 €	1 990 247 €	3 144 125 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 887 344 €	6 324 702 €	7 085 285 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	811 295 €	4 294 467 €	772 354 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	144 977 €	0 €	0 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	281 989 €	0 €	0 €
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	3 317 035 €	0 €	3 396 631 €
= CAF ou IAF*	439 588 €	4 020 482 €	6 060 425 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Evolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Réalisé 2017	Budget prévisionnel 2018 après BR N°3	Réalisé 2018	RESSOURCES	Réalisé 2017	Budget prévisionnel 2018 après BR N°3	Réalisé 2018
Insuffisance d'autofinancement*	0 €	0 €	0 €	capacité d'autofinancement*	439 588 €	4 020 482 €	6 060 425 €
Investissements	3 758 132 €	7 109 469 €	6 355 560 €	Financement de l'actif par l'Etat			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	407 130 €	215 000 €	1 582 698 €
Remboursement des dettes financières		2 000 €	0 €	Autres ressources	115 787 €	330 000 €	692 708 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 758 132 €	7 111 469 €	6 355 560 €	Augmentation des dettes financières		2 000 €	0 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	0 €	0 €	1 980 271 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	962 505 €	4 567 482 €	8 335 831 €
				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	-2 795 627 €	-2 543 987 €	0 €

Au niveau des recettes, le montant prévu était de de 102 571 025 € (Compte de résultat prévisionnel) et 547 000€ (Situation patrimoniale prévisionnelle), soit 103 118 025€. Les réalisations s'élèvent à 100 130 569 € + 2 280 006€ = 102 410 575 €, soit un taux de réalisation des recettes de 99.31%

La réelle difficulté réside dans la prévision de la typologie des recettes, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement. Cette information n'est définitive que lorsque nous sommes en possession des conventions définitives ou, pour ce qui concerne la taxe d'apprentissage, selon la nature des achats (fonctionnement ou investissement).

L'écart entre les recettes prévues inscrites à la situation patrimoniale (547.000€) et le réalisé (2.280.006 €) pèse pour 1.733.006€ sur l'écart entre résultat prévisionnel (1.990.247€) et résultat réalisé (3.144.125€)

L'apport au fonds de roulement (qui résulte de l'ensemble des opérations enregistrées en comptabilité) est lié d'une part, à une sous-consommation de la masse salariale (voir point 1.2), mais également à un changement de classification comptable qui positionne les charges de personnel en dépense de fonctionnement.

OPERATIONS NON BUDGETAIRES				
ETAT				
	2017	2018	Ecart	Observations
IJS	-20 670,74 €	-7 084,59 €	13 586,15 €	impact des absences pour maladie des contractuels
Régul rat N-1	-2 375 172,30 €	-2 435 965,62 €	-60 793,32 €	Impact de la nouvelle méthode de comptabilisation du budget HC 2018
PLV	-64 719,41 €	-41 545,30 €	23 174,11 €	La création du poste de coordinateur paie a amélioré le traitement des trop-perçus. Il ne reste que des causes sur lesquels on ne peut pas anticiper (démissions, décès, reprises sur traitement suite à des arrêtés avec effets rétroactifs)
RAT N	2 435 965,39 €	2 002 917,29 €	-433 048,10 €	Diminution des HC du budget 2019 (4/10ème à rattacher)
CP	364 063,14 €	18 476,72 €	-345 586,42 €	diminution de 0,15 j de provision mais hausse du nombre de CET à monétiser suite changement règle et coût jour +10 €
total ETAT	339 466,08 €	-463 201,50 €	-802 667,58 €	
RESSOURCES PROPRES				
	2017	2018	Ecart	Observations
IJS	-18 350,95 €	-14 522,84 €	3 828,11 €	impact des absences pour maladie des contractuels
Régul rat N-1	-393 646,82 €	-1 114 233,59 €	-720 586,77 €	Nouvelle méthode de comptabilisation des HC à rattacher (4/10ème du budget 2018)
PLV	-3 905,61 €	-3 512,93 €	392,68 €	trop-perçus liés à des causes que l'on ne peut pas anticiper la mise à jour de la paie
RAT N	1 114 233,59 €	1 065 511,44 €	-48 722,15 €	Diminution des HC du budget 2019 (4/10ème à rattacher)
total RP	698 330,21 €	-66 757,92 €	-765 088,13 €	
TOTAL				
	2017	2018	Ecart	Observations
IJS	-39 021,69 €	-21 607,43 €	17 414,26 €	
Régul rat N-1	-2 768 819,12 €	-3 550 199,21 €	-781 380,09 €	
PLV	-68 625,02 €	-45 058,23 €	23 566,79 €	
RAT N	3 550 198,98 €	3 068 428,73 €	-481 770,25 €	
CP	364 063,14 €	18 476,72 €	-345 586,42 €	
TOUT	1 037 796,29 €	-529 959,42 €	-1 567 755,71 €	
Compte 633 de winpaie		-720 907,11 €		Impôts et taxes sur salaires transférés sur fonctionnement
Compte 633 "Techniques"		13 498,93 €		Impôts et taxes sur opérations de rattachement au compte financier
TOTAL	1 037 796,29 €	-1 237 367,60 €		

Un prévisionnel de prélèvements sur fonds de roulement de – 2 543 987 auquel on retranche la variation de masse salariale de 3 082 965 €, soit un apport de 538 978 €, auquel s'ajoute une sous-réalisation des services faits en investissement par l'ensemble des composantes à hauteur de 749 309€ (7.109.469 € - 6.360.160€), et en fonctionnement de 511.369€ (22 051 920 € - 21 540 551 €). Ce qui se traduit par un apport de 538 978€ + 749 309€ + 511.369 €, soit 1 799 656 €. Le différentiel restant pour parvenir au 1 980 271 € provient du différentiel entre recettes et dépenses.

Après une analyse des passations des marchés publics dans le cadre du plan pluriannuel d'achats 2018, nous avons constaté, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, qu'une économie entre dépenses estimées et réalisées de près de 460 000€ avait été réalisée.

6 - Eléments de conclusion

L'exécution budgétaire et comptable 2018 se caractérise par les éléments suivants :

Solde budgétaire : 824 355 euros
Capacité d'autofinancement : 6 060 425 euros
Trésorerie : 24 622 662 euros
Fonds de roulement : 20 037 041 euros

Ces chiffres et l'analyse détaillée qui précèdent confirment que la situation financière de l'Université d'Artois continue d'être saine, ce que soulignait par ailleurs un courrier des services du Rectorat en date du 17 décembre 2018, à l'issue de la présentation du budget initial 2019.

Cette stabilité affichée dans les principaux indicateurs doit permettre à l'équipe de direction actuelle de poursuivre ses orientations, affichées depuis 2016 :

- Maitrise de la masse salariale qui autorise des campagnes d'emplois *a minima* (renouvellement des postes laissés vacants)
- Contrôle du volume des heures complémentaires
- Soutenabilité de l'offre de formation, par l'adoption d'un texte de cadrage à la fin de l'année 2018 (adoption de seuils en matière d'effectifs et de volumes horaires)
- Soutien aux activités de recherche (projets et équipements)
- Politique d'investissements pluriannuels en cours
- Recherche de fonds propres par l'instauration d'une culture de l'appel à projets (PIA)

L'analyse de l'exécution du budget 2018 confirme néanmoins des difficultés récurrentes, pour partie induites par la mise en œuvre de la GBCP. La gestion des décalages temporels entre AE et CP, la difficulté des composantes et laboratoires à anticiper et planifier leurs dépenses et/ou leurs recrutements de personnels contractuels, les aléas liés à la détermination du montant de la SCSP impactent notre gestion budgétaire et expliquent les reports constatés pour l'exercice 2018.

Ces observations doivent amener l'équipe de direction à poursuivre les efforts entrepris :

- Par le déploiement d'outils de pilotage davantage stabilisés, en lien avec la mise en œuvre du contrôle interne
- Par des actions plus efficaces en matière de sensibilisation à l'anticipation des dépenses auprès des composantes, laboratoires et services centraux.
- Par un meilleur suivi des taux de consommation et de la masse salariale, afin de mieux identifier en cours d'exercice les marges de manœuvre et d'engager une politique de redistribution des ressources disponibles selon un principe d'équité
- Par une planification affinée des investissements au-delà du Plan Pluriannuel d'Investissements (qui arrive à terme en 2019), qui devra intégrer la mise en œuvre du Contrat Énergétique de Performance de l'établissement et ses incidences budgétaires.
- Par la recherche accrue de fonds propres et une meilleure capacité à répondre aux appels à projets nationaux et internationaux, tant en matière de formation que de recherche (AMI, PIA, ANR, etc.)

L'année 2019 sera également celle de la publication des différents rapports du HCÉRES concernant la stratégie de l'établissement, son offre de formation et l'expertise de ses laboratoires. Prélude à la rédaction de son futur contrat d'établissement. Nul doute que notre situation financière devrait autoriser la mise en œuvre de certaines de leurs recommandations.